

Formation Actuaire Expert ERM – 2015

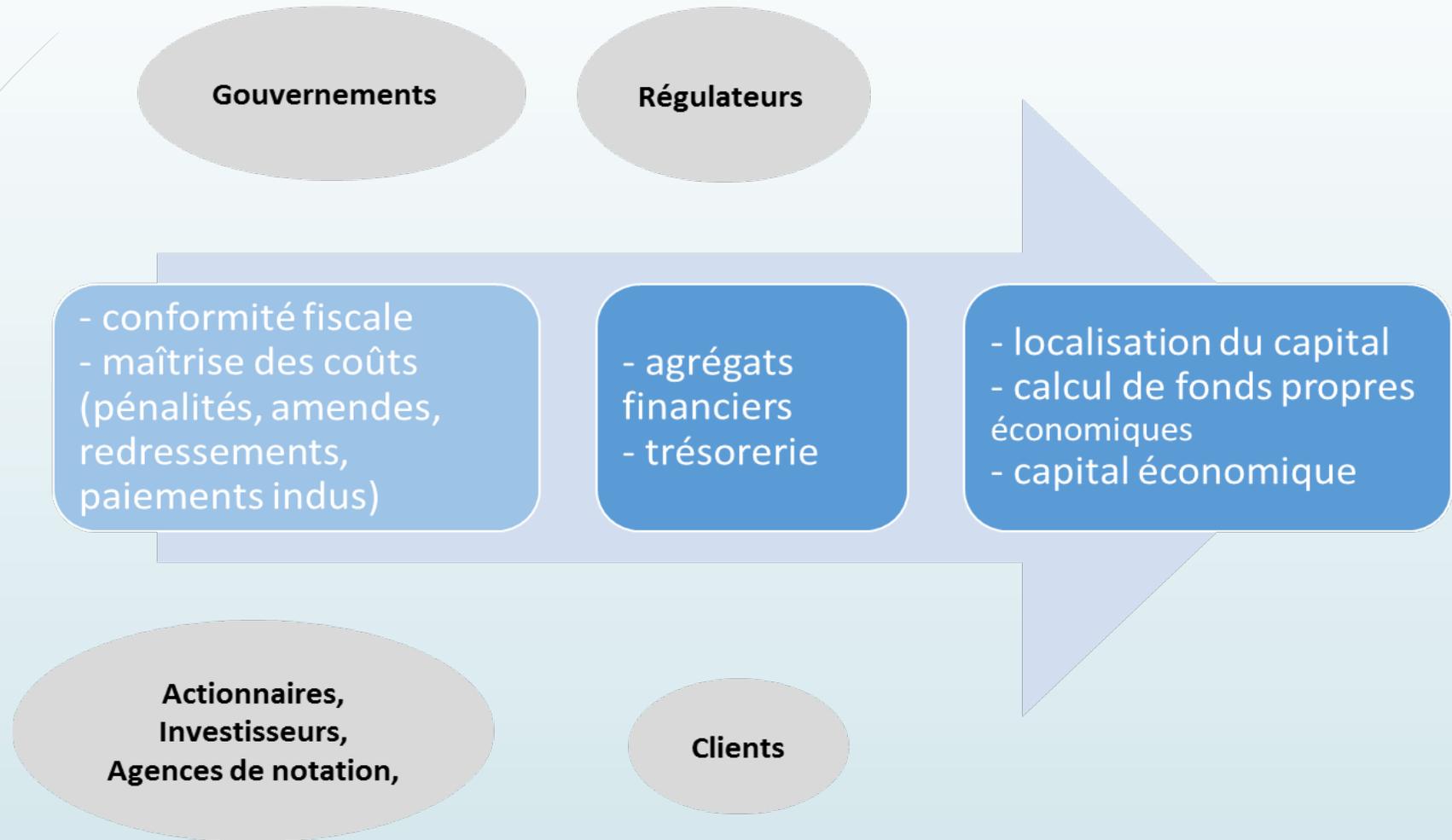
Prise en compte de la fiscalité dans Solvabilité II

Soutenance de Catherine FASSI et David MARIUZZA

Paris, le 12 novembre 2015

Le présent document reflète les points de vue de ses auteurs et ne peut être considéré comme des prises de position de leurs sociétés respectives.

Le présent document est par ailleurs incomplet sans la discussion qui l'accompagne. Il a été réalisé uniquement pour servir de support de présentation au mémoire ERM et a fait l'objet de commentaires spécifiques à cette occasion. Il ne saurait être utilisé à tout autre usage.



- Les impôts différés
- Identification des principaux enjeux dans S2
- Mise en œuvre d'une approche ERM pour les risques liés à la fiscalité

Les impôts dans Solvabilité II

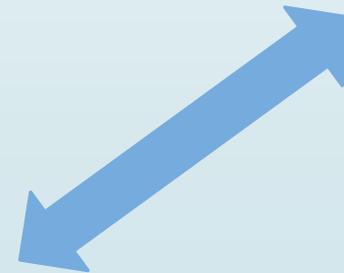
- Impôts Exigibles Vs Impôts Différés (« ID »)
 - Les ID sont issus de différences temporaires et/ou de pertes ou crédits d'impôts reportables non utilisés
- ID à considérer dans Solvabilité II:
 - Ceux nés de la construction du bilan économique
 - Ceux venant en diminution du SCR : l'ajustement pour impôts
- ID Actifs (« IDA ») inclus dans les Fonds Propres éligibles Tier 3 :
 - Max 15% SCR
 - Ne peuvent pas couvrir le MCR

Les impôts dans Solvabilité II

- Calcul « simple » des Impôts Différés dans le bilan économique de F avant test de recouvrabilité :

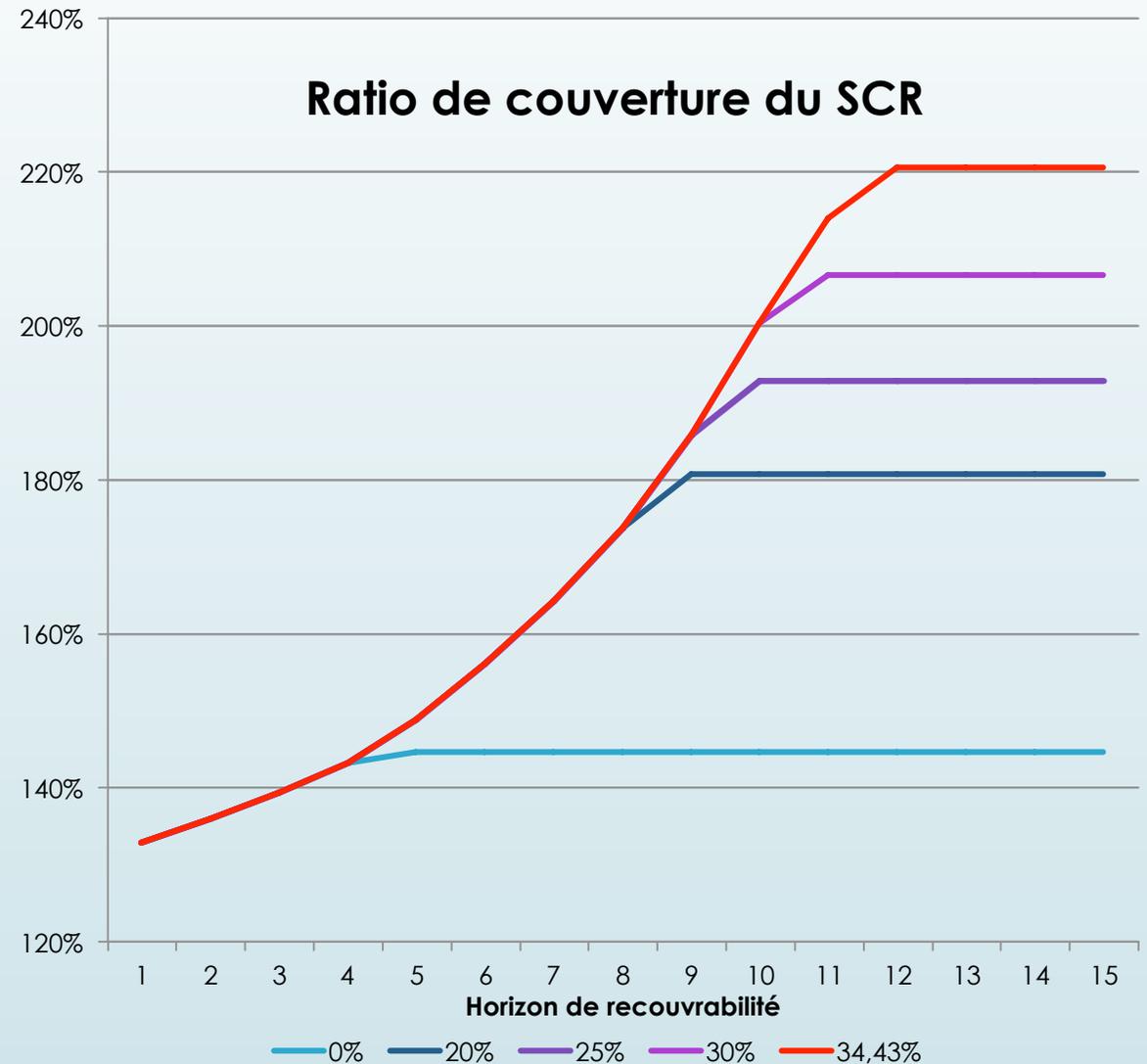
Bilan fiscal		Bilan comptable		Bilan Solvabilité 2	
Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
	Fonds Propres 360		Fonds Propres 350		Fonds Propres 434
Actifs 1010	Provisions Techniques 650	Actifs 1000	Provisions Techniques 650	Actifs 990	Provisions Techniques S2 600
				IDA 44	

IDP sur diff temporaires	44,2
IDA sur differences temporaires	68,9
IDA net IDP (diff temporaires)	24,7
<i>IDA sur deficits reportables</i>	<i>19,3</i>
TOTAL IDA net	44



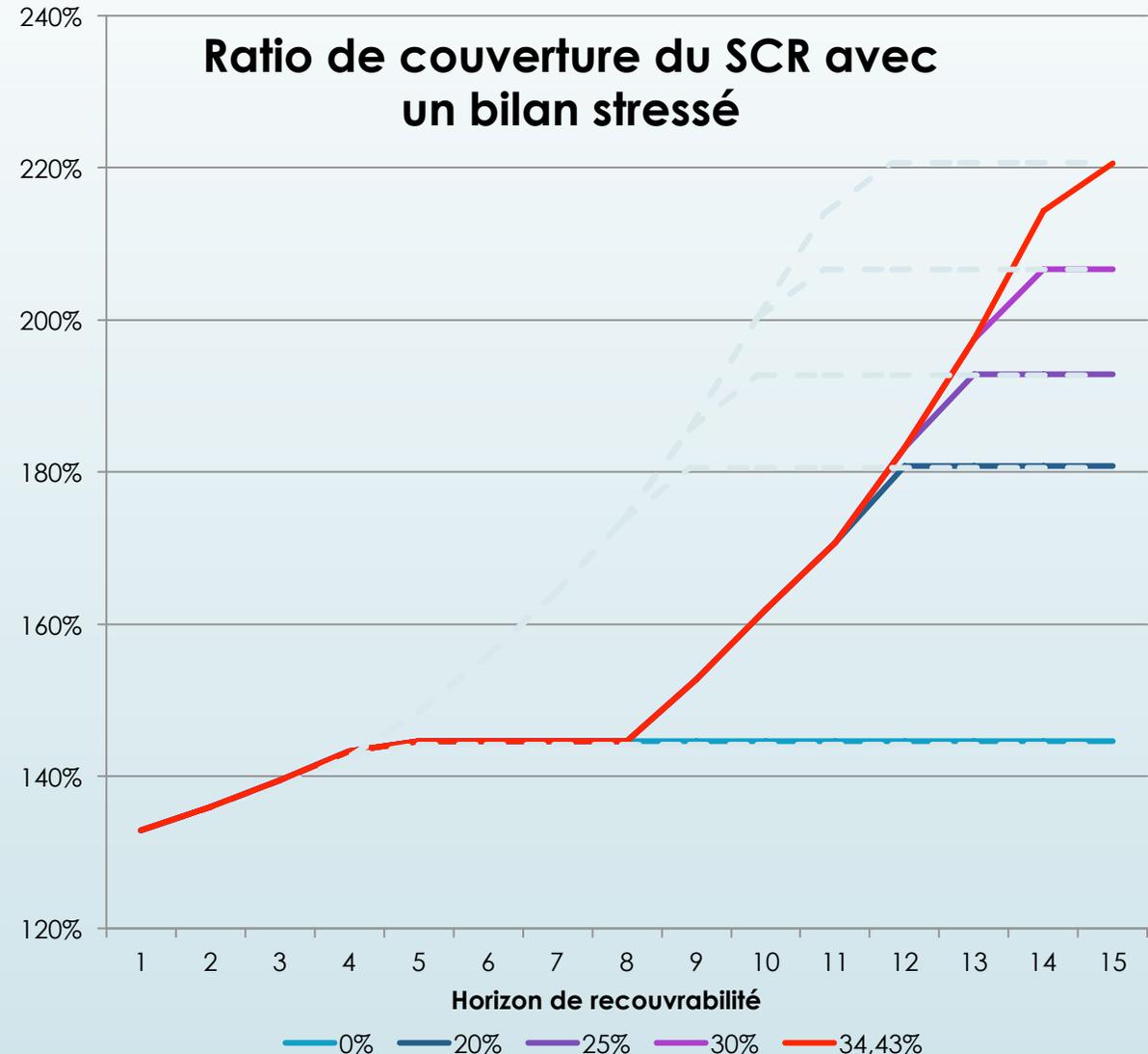
Identification des principaux enjeux

- ▶ F calcule son SCR avec la FS et calcule l'ajustement pour impôts au travers d'un taux moyen de 25%
- ▶ Allocation des profits futurs en priorité à la justification des IDA bilanciels puis, le cas échéant, à ceux du SCR.



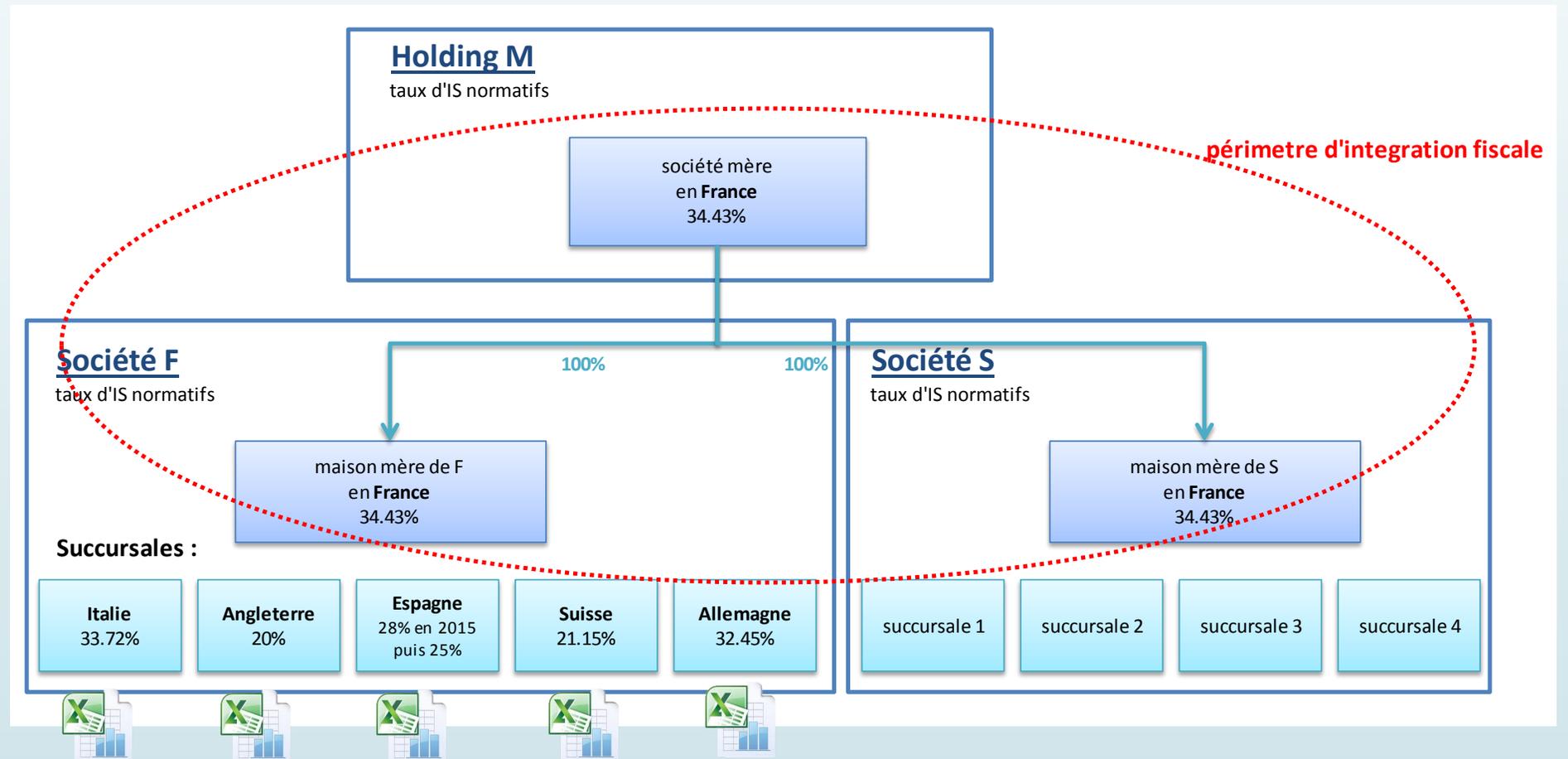
Identification des principaux enjeux

- En retenant le business plan initial pour les IDA au bilan et un business plan stressé pour évaluer l'ajustement pour impôts : on observe que l'atteinte du max d'absorption est retardée de 3 / 4 ans en moyenne
- Points d'attention supplémentaires :
 - Lien entre une perte éco égale au SCR et un business plan statutaire
 - Double comptage des profits futurs taxables



Identification des principaux enjeux

► Concrètement ...



Mise en œuvre d'une approche ERM pour les risques liés à la fiscalité

- La société F est une société d'assurance européenne de taille significative à l'intérieur d'un groupe international « G ».
- Ces directions sont communes au niveau du Groupe et au niveau de F

Direction Fiscale

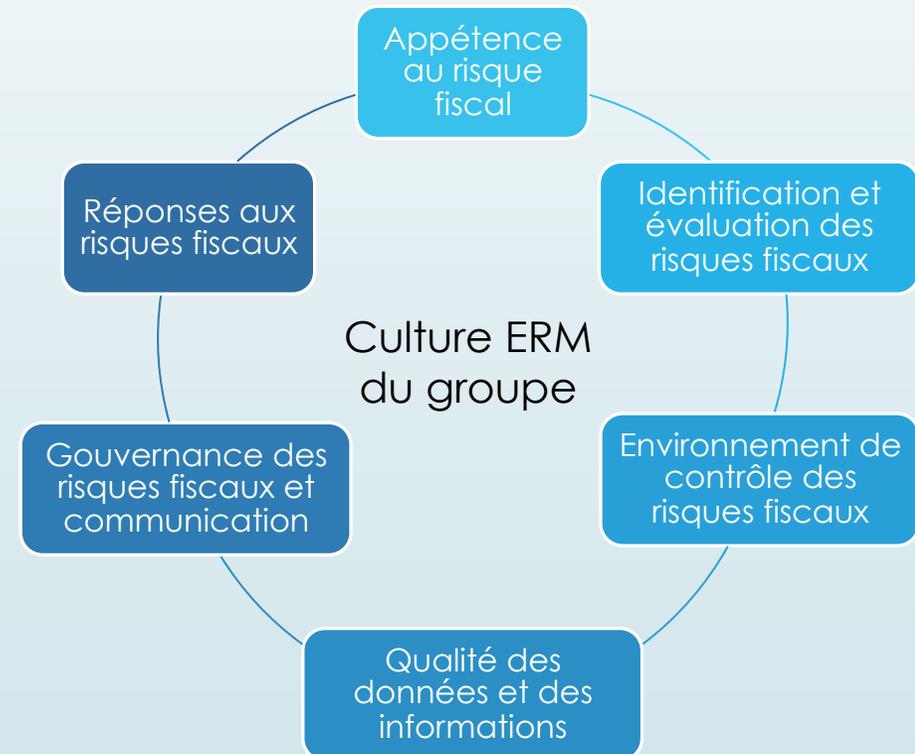
- Conformité fiscale
- Conformité comptable des opérations fiscales trimestrielles au regard d'IAS12
- Gestion des risques fiscaux avérés
- Gestion des relations entre le Groupe et les différentes Autorités Fiscales

Direction Financière

- Conformité comptable et réglementaire des bilans
- Reporting Solvabilité II
- Communication interne (CA) et externe

Direction des Risques

- Modélisation du profil de risque fiscal des entités et du Groupe pour les calculs de capital économique
- La Direction du Contrôle Interne fait partie intégrante de la Direction des Risques



Mise en œuvre d'une approche ERM pour les risques liés à la fiscalité

Constaté

Risque fiscal : tout évènement, action ou inaction dans la stratégie fiscale, les opérations, la conformité ou l'évaluation des charges d'impôt qui :

- impacte défavorablement la position fiscale ou compétitive de l'entreprise
- et/ou résulte dans un niveau inattendu de pénalités, redressements, taxes supplémentaires, risque de réputation, pertes d'opportunités, risque en termes de communication financière

A rajouter dans l'approche ERM

La stratégie de l'entreprise est simplement définie par rapport à une cible de taux effectif d'impôt.

Appétence au risque fiscal

Le CA doit déterminer le niveau de risque supportable et les moyens alloués à la gestion des risques fiscaux

Un dispositif d'identification et de contrôle des risques fiscaux existe (bottom-up).
Mis en œuvre par la Direction Fiscale principalement pour les besoins de reporting statutaires et pour l'établissement des comptes consolidés du groupe en IFRS.

Environnement de contrôle des risques fiscaux

Mise en place avec l'appui du CA d'une politique de gestion des risques fiscaux, qui s'articule avec les autres politiques de gestion des risques dans l'entreprise/le groupe

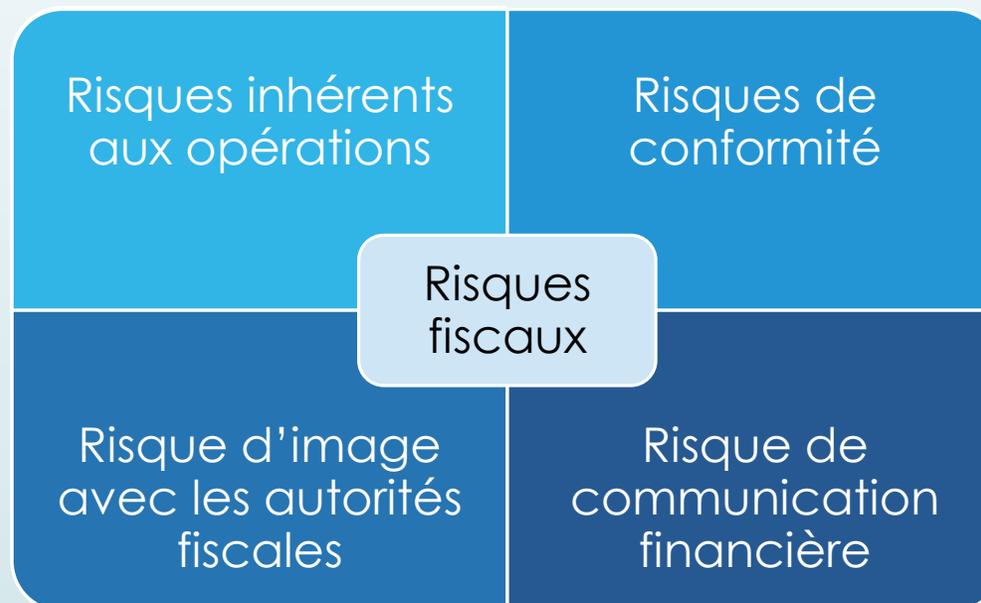
Identification et évaluation des risques fiscaux

Implication de la Direction des Risques dans le processus d'identification et d'évaluation des risques + approche top-down



Mise en œuvre d'une approche ERM pour les risques liés à la fiscalité

- Identification des événements internes et externes susceptibles d'affecter l'atteinte des objectifs de l'entreprise



Mise en œuvre d'une approche ERM pour les risques liés à la fiscalité

► Réponse aux risques fiscaux



Quelques exemples de stratégies de couvertures pour le risque opérationnel fiscal :

Transfert du risque

- Fusion avec une autre entité (conditions restrictives)
- Mise en place d'une garantie de passif

Refus du risque

- Utilisation d'un schéma opérationnel alternatif (utilisation d'une autre entité dans une autre juridiction)

Réduction

- Mise en place d'une intégration fiscale
- Obtention d'une consultation par des experts fiscaux
- Externalisation de la fonction taxe
- Demande d'un rescrit fiscal

Acceptation du risque

- Ceci peut être le cas lorsque les autres types de couvertures s'avèrent inadéquates ou trop coûteuses

Mise en œuvre d'une approche ERM pour les risques liés à la fiscalité

Constaté

Risque fiscal : tout évènement, action ou inaction dans la stratégie fiscale, les opérations, la conformité ou l'évaluation des charges d'impôt qui :

- impacte défavorablement la position fiscale ou compétitive de l'entreprise
- et/ou résulte dans un niveau inattendu de pénalités, redressements, taxes supplémentaires, risque de réputation, pertes d'opportunités, risque en termes de communication financière

A rajouter dans l'approche ERM

Existence d'un cadre et d'une politique spécifique de data quality. Ce cadre s'applique à l'ensemble des données qui alimentent les calculs S2.

Qualité des données et des informations

S'assurer que ce cadre s'applique également aux autres informations nécessaires à l'évaluation des risques fiscaux.

Un dispositif de gouvernance des risques fiscaux existe principalement entre la Direction Fiscale et la Direction Financière pour les besoins des différents reporting comptables. Il inclut les réponses aux risques fiscaux.

Gouvernance des risques fiscaux et communication

Création d'un comité transverse sous l'égide de la DG pour s'assurer que l'ensemble des éléments du cadre ERM est en place et fonctionne efficacement. Le comité informe le CA régulièrement des principaux risques identifiés et de l'évolution du profil de risque fiscal.

Réponses aux risques fiscaux



Mise en œuvre d'une approche ERM pour les risques liés à la fiscalité

► Gouvernance / Exemples d'indicateurs

KPI

- Taux effectif d'impôt de l'entité
- Montant du "true-up" annuel
- Soldes d'impôts différés par type de différences temporaires
- Solde des crédits d'impôts et des reports déficitaires et dates de "péremption"
- Montant d'IDA consommés sur l'exercice
- Flux de trésorerie fiscaux de l'exercice et projetés sur l'horizon de planification
- Niveau de reconciliation entre les comptes fiscaux locaux et les comptes fiscaux en IFRS
- Montant des provisions fiscales sur risques avérés (évaluations multi-referentiels, au niveau de chaque entité et au niveau agrégé)

Mise en œuvre d'une approche ERM pour les risques liés à la fiscalité

► Gouvernance / Exemples d'indicateurs

KRI

- Délais de soumissions des informations fiscales récurrentes
- Délais de soumissions des informations fiscales ponctuelles
- Nombre de correctifs effectués sur les informations soumises
- Niveau de qualité de la documentation fiscale (sur une échelle de 1 à 5)
Exemple: prix de transfert, cessions intra-groupe, opérations spécifiques, etc...
- Délai de disponibilité de la documentation fiscale et délai de réponse en cas de demande d'information
- Qualité des analyses de reconciliation entre les comptes fiscaux locaux et IFRS (sur une échelle de 1 à 5)

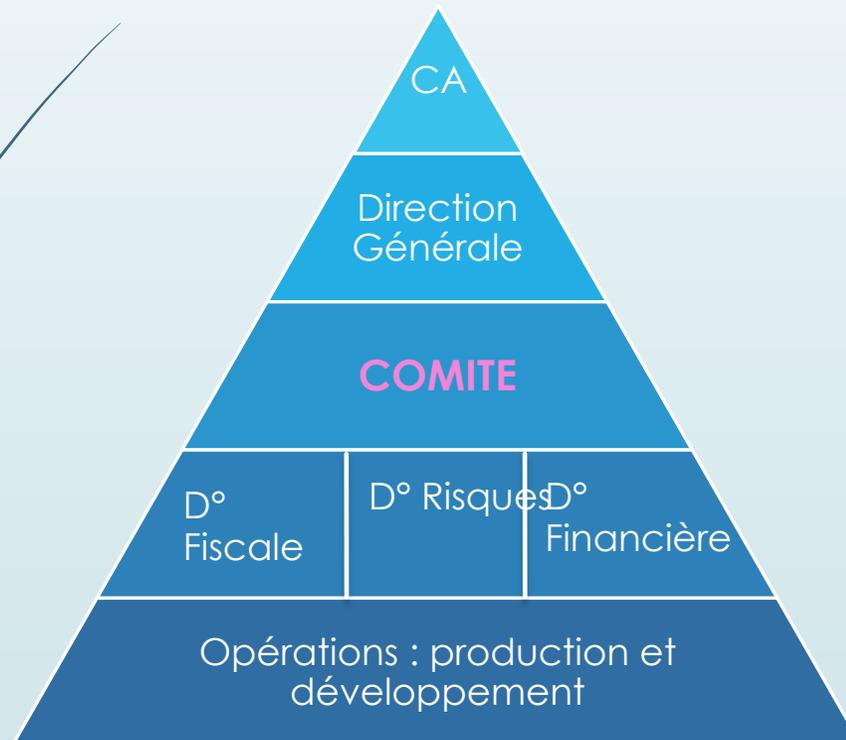
- Expositions potentielles et/ou avérées aux risques fiscaux
- Survenance d'un audit fiscal ou de litiges éventuels
- Suivi des budgets de frais d'avocats / procédures

- Existence d'évolution réglementaire et/ou jurisprudentielle susceptible d'impacter l'entreprise
Evolution des taux d'imposition (votés ou à venir)

- Nombre d'heures de formation par ETP (aux process, aux IFRS) des équipes locales de fiscalistes
- Turnover dans les équipes fiscales locales

Mise en œuvre d'une approche ERM pour les risques liés à la fiscalité

- Création d'un comité transverse placé sous le sponsorship de la DG. Mission : faire la synthèse des travaux des trois directions et établir un lien avec la DG pour une prise de décision prompte et adéquate :



Conclusion

- Ecart de compétitivité
- Mise en place d'un dispositif de gestion des risques fiscaux
- Création d'un comité transverse Risques / Finance / Fiscalité

Merci pour votre attention

ANNEXES

Exemples d'orientation stratégiques pouvant être définie par le Conseil d'Administration

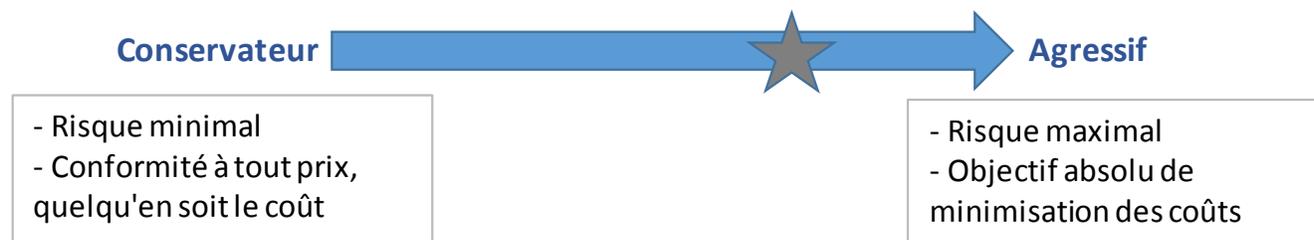
- Pas de risque de réputation lié aux affaires fiscales
- Soumission dans les délais de liasses et d'informations fiscales en conformité avec les lois et les réglementations, dans toutes les juridictions fiscales dans lesquelles nous opérons
- La planification fiscale doit être créatrice de valeur pour notre business

ANNEXES

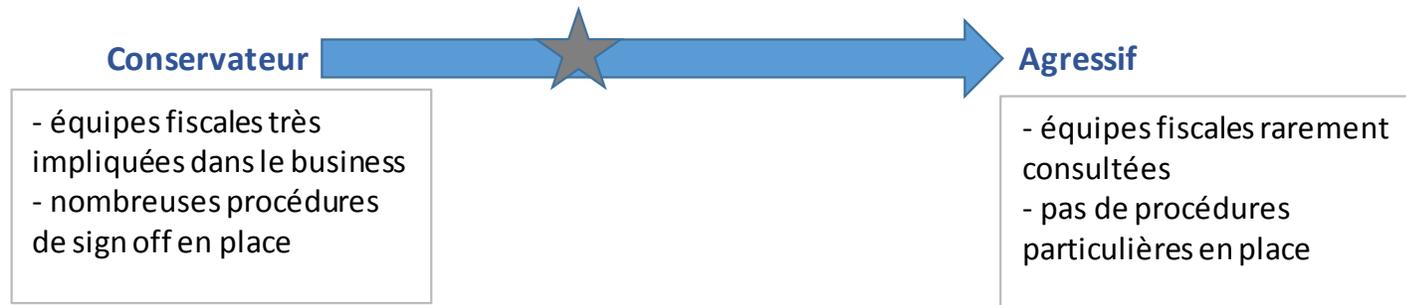
Définition de l'appétence aux risques fiscaux

Echelle de positionnement par rapport a chaque type de risque fiscal, par exemple pour le risque inhérent aux opérations :

Risque inhérent aux opérations exceptionnelles :



Risque inhérent aux opérations récurrentes :



ANNEXES

Exemple de la déclinaison de l'appétence en limites

- Coût des audits fiscaux dans chaque juridiction < seuil
- Montant de true-up annuel dans chaque juridiction < seuil
- Recours à des avis externes pour tout enjeu > seuil
- Toute transaction exceptionnelle > seuil doit faire l'objet d'une revue pas le comité
- Risques potentiels inférieurs à un seuil

ANNEXES

Evaluation des risques fiscaux bruts et nets

- ▶ La société F évalue ses risques fiscaux en tenant compte :
 - de la probabilité d'occurrence estimée du risque
 - de l'évaluation de sa sévérité brute
 - du niveau de maîtrise opérationnelle pour chaque scénario (existence de plans de secours, procédures de contrôle, capacité de mobilisation de ressources de traitement rapide en cas d'occurrence ?) pour réduire l'impact net de chaque risque.
- ▶ Détermination du niveau de sévérité et d'occurrence : sur la base
 - D'historiques si disponibles et pertinents,
 - D'un benchmark externe ou à « dire d'expert ».

Agrégation au niveau d'un portefeuille et/ou d'une entité

- ▶ Il est possible que certains risques se neutralisent au moins partiellement (convention fiscale internationale ou existence d'un groupe fiscal). => effets de diversification.